

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320_05

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : **45**

Suppléants : **2**

Pouvoirs : **11**

= VOTANTS : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion du SBCP
(Syndicat de Bassin Charente Péruse)**

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAUDAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAUDAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion du SBCP (Syndicat de Bassin Charente Péruse)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 10/01/2025, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- *la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,*
- *la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,*

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 11/03/2025,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquent des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) a validé, en concertation avec les 4 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 31 actions, réparties dans 5 grands enjeux et 16 objectifs opérationnels :

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Préservation des milieux, espèces et habitats	Préserver / restaurer des habitats en berge, dans le lit mineur et dans le lit majeur
	Préserver / restaurer les zones humides fonctionnelles (<i>habitats</i>)
	Maitriser la propagation des espèces exotiques envahissantes
	Rendre la ripisylve fonctionnelle (<i>corridor écologique</i>)
	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant
	Garantir le passage des poissons et des sédiments
	Améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau
	Maitriser l'incision de la Charente et la déconnexion des bras / affluents / fossés
Gestion quantitative de la ressource en eau	Limitier le ruissellement en favorisant l'infiltration dans le sol
	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant
	Préserver / restaurer des zones humides fonctionnelles (<i>stockage de l'eau</i>)
	Maintenir des conditions d'écoulement satisfaisantes
Sécurité des biens et des personnes	S'assurer de l'entretien du lit dans les zones à risques
	Préserver / restaurer les zones d'expansion des crues
	S'assurer de l'entretien et de la bonne gestion des moulins

Préservation de la qualité de l'eau	Préserver / restaurer des zones humides fonctionnelles <i>(épuration de l'eau)</i>
	Limiter l'érosion des sols
	Limiter les intrants pour réduire les pollutions diffuses
	Rendre la ripisylve fonctionnelle <i>(rôle épuratoire)</i>
	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant
Activités économiques et de loisirs	S'assurer de l'entretien du lit dans les zones navigables
	Développer la communication et la visibilité du SBCP

Liste des 31 actions du PPG de la Charente non Domaniale :

- Gestion des embâcles dans les zones en déficit d'habitats
- Inventaire et diagnostic des zones humides
- Restauration des zones humides
- Elaboration de plans de gestion sur les zones humides
- Accompagnement pour la prise en compte des zones humides
- Restauration hydromorphologique avec modification du tracé
- Restauration hydromorphologique sans modification du tracé
- Diagnostic du réseau hydrographique (petits affluents, sources, etc.)
- Maitrise foncière et mise en gestion des parcelles
- Inventaire et diagnostic des zones d'expansion des crues
- Restauration des zones d'expansion des crues
- Reconnexion des bras morts
- Etude pour le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques liés aux moulins (action hors DIG)
- Restaurer la continuité écologique au droit des moulins de l'axe Charente (action hors DIG)
- Animation vers une gestion concertée des ouvrages mobiles sur l'axe Charente tendant à répondre aux enjeux de restauration de la continuité écologique
- Restaurer la continuité écologique des bras secondaires
- Action de restauration de la ripisylve
- Enlever les embâcles dans les zones à risques pour les biens et les personnes
- Suivi des embâcles
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de l'anastomose
- Suivi des actions réalisées dans le cadre du PPG
- Mise en défens des berges et mise en place d'abreuvoirs
- Restauration des zones piétinées (surlargeur du lit)
- Aménagement d'ouvrages de franchissement
- Lutte active / arrachage de la jussie
- Suivi des herbiers de jussie
- Veille sur les autres espèces exotiques envahissantes liées aux milieux humides
- Inventaire et diagnostic des haies présentes sur le territoire
- Restauration des linéaires de haies présentes sur le territoire
- Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation
- Analyse annuelle des données de suivi qualité effectués au sein des réseaux AEAG et RECEMA

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est estimé à 4 206 580 € HC sur 10 ans (animation comprise).

Déduction faite des aides (de 50 à 80 % selon les actions), le reste à charge pour le SBCP (environ 1 590 978 € HC sur 10 ans) sera financé par les participations des 4 EPCI membres (42,06 % pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente sera de 126 180 € en 2025 (soit 5,61 €/habitant de la Communauté de communes).

Ce programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 11/03/2025, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2025-2034 du bassin versant de la Charente Non Domaniale ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

